

# MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

## Centre Communal d'Action Sociale

### Délibération 2023/14D CCAS Mairie – Subvention FRANCE VICTIMES 87

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Président.

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Nombre de Votants	12
Pour	12
Contre	-
Abstention	-

**Présents :** M. Ludovic GERAUDIE, Mme Christine DESMAISONS, Mme Pauline MARANDE, Mme Laetitia COTARD, M. Jean-Marie TEXONNIERE, Mme Brigitte MEDARD, M. Laurent COLONNA, M. Jean-Marie GRIGNON, Mme Christiane MAZABRAUD, M. Serge DUPUY, Mme Jeannine TOUMIEUX.

**Représenté :** M. Philippe POUGET par M. Jean-Marie GRIGNON

**Excusées :** Mme Géraldine BÉLÉZY, Mme Marie-France REMOND, Mme Monique MILBERGUE,

**Madame Pauline MARANDE a été élue secrétaire de séance.**

Monsieur le Président a été saisi par l'association FRANCE VICTIMES 87 pour une subvention exceptionnelle.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité,**

#### DECIDE DE :

**- ALLOUER** une subvention exceptionnelle de 400 euros pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
En Mairie, le 14 avril 2023  
Le Président,  
Ludovic GERAUDIE

Transmis à la préfecture le : 14 avril 2023  
Publié le : 14 avril 2023

